



LE PROGRAMME IA BOOSTER ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES DANS L'INTÉGRATION DE SOLUTIONS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR AUGMENTER LEUR PRODUCTIVITÉ ET ENRICHIR LEURS OFFRES DE SERVICE ET DE PRODUIT

LE PROGRAMME EN UN CLIN D'OEIL

Pour le parcours Conseil, nous vous recommandons, en fonction de votre maturité et de vos ambitions, de suivre les phases 2, 3 et 4 à la suite.

1.

FORMEZ-VOUS ET SENSIBILISEZ-VOUS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

avec un parcours de formation gratuit :

- **Un autodiagnostic** pour évaluer votre maturité sur l'intelligence artificielle en 15 minutes (bientôt en ligne)
- **Des modules de formation** (de 10 minutes à 1h30) : rendez-vous sur [Bpifrance Université](#)
- **Un webinaire thématique par trimestre** : *Qu'est-ce que l'intelligence artificielle et comment en profiter ? ; IA génératives : quels usages et comment vous lancer ?...*

Rendez-vous le 12 octobre à 11h , inscription par [ici](#)

2.

IDENTIFIEZ DE NOUVEAUX CAS D'USAGE D'EXPLOITATION DE VOS DONNÉES PAR L'IA

Diagnostic Data Intelligence Artificielle

Identifiez au sein de votre entreprise de nouveaux axes de croissance et innovez à partir de l'exploitation des datas générées par votre activité ou celle de vos clients.

Durée : 3 à 10 jours sur 3 mois maximum

Montant : 13 000 € HT maximum, subventionnés à 80 % soit un reste à charge pour l'entreprise 2 600 € HT maximum

3.

SÉLECTIONNEZ VOTRE SOLUTION D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Mission de conseil « Choix de l'approche IA »

Trouvez la ou les solutions IA répondant à vos besoins et définissez avec le consultant externe le plan de mise en œuvre

Durée : 10 jours

Montant : 13 000 € HT, subventionnés à 80 % soit un reste à charge pour l'entreprise de

2 600 € HT

4.

EXPÉRIMENTEZ VOTRE SOLUTION D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Mission de conseil « Expérimentation de la solution IA »

Soyez accompagné dans le déploiement opérationnel de la solution IA identifiée

Durée : variable

Montant : après validation du devis, la prestation fera l'objet d'une prise en charge de 50% du montant total jusqu'à 60 000€ HT, soit 30 000€ HT maximum de prise en charge

POUR QUI ?

Vous dirigez une PME ou une ETI française de tout secteur d'activité

Une priorité est donnée aux entreprises ayant un effectif compris entre 10 et 2 000 collaborateurs et réalisant plus de 250 000 € de chiffre d'affaires.

CE PROGRAMME VOUS INTÉRESSE ?

Contactez votre interlocuteur privilégié Bpifrance ou écrivez à l'adresse : accompagnement@bpifrance.fr